

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE ELECTROSTAR
Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen
2013 Bir El Kassâa Ben Arous

Projet des résolutions de La Société ELECTROSTAR qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2010.

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des états financiers ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2009 et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve sans aucune réserve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée àdes actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des conventions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, approuve les conventions réglementées, tels qu'elles figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et ce conformément à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée àdes actionnaires présents ou représentés, étant précisé que les actionnaires intéressés n'ont pas pris part au vote et leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

TROISIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2009 et distribution des dividendes

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, décide de répartir le résultat bénéficiaire de l'exercice 2009, comme suit :

*Résultat net 2009 : 1 108 893,423

*Résultats reportés : 3 904 406,453

***Total à affecter : 5 013 299,876**

*Premier dividende (0,300d) : 525 000,000

***1^{er} reliquat : 4 488 299,876**

*Report à nouveau : 4 138 299,876

***2^{ème} reliquat : 350 000,000**

*Super dividende (0,200d) : 350 000,000

Soit un dividende de 0,500 Dinar par action.

La rémunération du capital est fixée à 0,500 dinars par action soit 10% du nominal des actions entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Président Directeur Général de mettre en paiement les dividendes, et ce à compter du

Cette résolution est adoptée àdes actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Groupe ELECTROSTAR et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, sans aucune réserve, les états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION : Autorisation du Président Directeur Général pour conclure des crédits de gestion

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, autorise le Président Directeur Général, de conclure des crédits de gestion, nécessaires à l'activité de la société, et ce pour un montant de 18 000 000 dinars par banque.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION : Nomination des Administrateurs représentant les petits porteurs

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir constaté l'expiration du mandat des deux administrateurs représentant les petits porteurs, à savoir Messieurs Anis FOURATI et Jalel HENCHIRI, décide la nomination de deux nouveaux administrateurs, à savoir :

-.....

-.....

et ce, pour une durée de trois ans, 2010, 2011 et 2012 expirant lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION : Mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, décide suite à l'erreur matériel répétée qui s'est glissé dans les résolutions n° : 6, 7 et 8 du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2009, de rectifier ladite erreur répétée comme suit : « *et ce, pour une période de trois ans, expirant lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011* ». Cette résolution annule et remplace ceux de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2009.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR donne tous pouvoirs au Président Directeur Général ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE ELECTROSTAR
Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen
2013 Bir El Kassâa Ben Arous

Projet des résolutions de La Société ELECTROSTAR qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2010.

PREMIERE RESOLUTION : Approbation de la mise à jour des Statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après lecture examen et échanges d'avis décide et approuve la mise à jour des statuts de la Société, conformément aux modifications apportées et aux nouvelles dispositions de la loi n° : 2009-16 du 16 Mars 2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales.

Les statuts d'Electrostar, dans leur nouvelle version sont annexés au présent acte dont ils font partie intégrante.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, donne tous pouvoirs au Président Directeur Général ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.